



N° 001 / MASM/DC/SGM/DGAS/DFFA/SPE/SA

COMMUNIQUÉ RADIO

Le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance informe le public, notamment les enfants ainsi que leurs parents, que le processus de renouvellement des organes du Conseil Consultatif National des Enfants du Bénin (CCNE-Bénin) démarre dans ce mois de juillet 2025 sur toute l'étendue du territoire national.

A cet effet, elle invite les parents, tuteurs ou toutes personnes en ayant la responsabilité et dont les enfants désirent faire partie de ce creuset, à les aider dans les démarches d'inscription en vue de leur participation aux élections.

Les critères d'éligibilité se présentent comme suit :

- ✓ être un/une enfant âgé (e) de 8 à 17 ans ;
- ✓ disposer d'un acte de naissance ou d'un CIP ;
- ✓ comprendre et parler au moins une langue locale de la zone de résidence ;
- ✓ résider dans la localité depuis au moins 2 ans ;
- ✓ avoir l'autorisation parentale ;
- ✓ savoir parler et écrire le français serait un atout.

NB : La candidature des enfants en situation de handicap et de ceux en apprentissage est vivement souhaitée.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR :

- Une fiche à remplir disponible auprès du Guichet Unique de Protection Sociale (GUPS) de la localité ou des relais communautaires ;
- une autorisation parentale ;
- la photocopie simple de son acte de naissance ou de son CIP ;
- une photo d'identité ou une photo complète (facultative) ;
- un certificat de scolarité ou un bulletin de note/carnet de correspondance pour les élèves et écoliers ;

- un certificat d'apprentissage pour les enfants inscrits dans les centres de formation professionnelle.

LIEU ET DÉLAI DE DEPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés dans les Guichets Uniques de Protection Sociale (GUPS) de chaque commune ou auprès des relais communautaires du village/quartier, au plus tard le mercredi 30 juillet 2025.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats ou leurs parents peuvent s'adresser au Guichet Unique de Protection Sociale (GUPS) de leur localité.

Fait à Cotonou, le 10 JUIL 2025

Pour la Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance et P.O.,

Le Directeur de Cabinet



Hervé Tété NANI